



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Enseignant APA
Emploi	Enseignant APA
Métier	Enseignant APA
% temps	100

2. AFFECTATION

Pôle	MOPHA (Médecine – Odontologie – PHarmacie - Addictologie)
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0218 - Z47 Service transv. de santé physique
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2359 – Plateforme ambulatoire somatique

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'enseignant APA, rattaché à la filière paramédicale soignante, relève de sa hiérarchie : Cadre supérieur de santé assistant du chef du pôle et Coordonnateur général des soins.

Par délégation du cadre supérieur de santé assistant du chef de pôle, il est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Dans le cadre de ses compétences, il exerce sa fonction au sein de l'équipe pluri professionnelle de l'unité.

En l'absence du cadre de son unité de référence, il est sous la responsabilité hiérarchique du cadre qui assure la suppléance.

Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité de soins, des Médecins participant au protocole d'organisation et des équipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Amplitude des horaires de 8h à 18h
- Cycle hebdomadaire : du lundi au vendredi, repos fixes le samedi, dimanche et jours fériés.
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service pour assurer la continuité des soins et maintenir les effectifs de fonctionnement
- Les congés sont pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l'organisation du service
- Ces horaires sont susceptibles de modification sur la journée en fonction des activités et/ou des jours de réunions pour assurer la continuité du soin



5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le **pôle MOPHA** (Médecine-Odontologie-PHarmacie-Addictologie) est l'un des 10 pôles d'activité du CH Le Vinatier. Pôle transversal, non sectorisé, toutes ses activités et missions se font au profit de l'ensemble de l'établissement et des patients qu'il accueille.

Le **pôle MOPHA** est composé de 3 unités d'hospitalisations, d'unités de consultations, d'un service universitaire, de la Pharmacie à Usage Interne et depuis 2022 du C.S.A.P.A. SUAL DETENTION

5.1 Unités d'Hospitalisation

- Le service de Médecine (Unité de **Médecine complète – REVOL** et Unité de **Soins de Suite et de Réadaptation – SEMMELWEIS**), intégré dans le Centre Hospitalier, mais à vocation régionale, est destiné à la prise en charge des malades présentant une pathologie somatique grave et une affection psychiatrique plus ou moins sévère.
- L'unité de Soins de Suite et de Réadaptation est une unité de 24 lits. Actuellement, l'activité est composée de S.S.R., Médecine et HC Addictologie. Les patients sont admis dans cette unité SSR pour convalescence, cure, orientation, ou réadaptation.
- L'unité **HC d'Addictologie** est ouverte depuis 2021 et accueille les patients en sevrage complexe.

5.2 Unités de consultations

5.2.1 Service Universitaire d'Addictologie de Lyon (SUAL)

Le service d'**Addictologie** regroupe :

5.2.1.1. L'Equipe de Liaison et Soins en Addictologie (ELSA) et la Consultation Lyonnaise Ambulatoire de Recours et Recherche en Addictologie (CLARRA)

Ces 2 structures ont pour missions de :

- Développer les aspects d'évaluation
- Prendre en charge des patients présentant une addiction
- Assurer la coordination des différentes structures lyonnaises réalisant des prises en charges en addictologie
- Développer la recherche biomédicale et l'évaluation des pratiques et des projets en addictologie au niveau lyonnais

5.2.1.2. CSAPA SUAL - DETENTION

Les **Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)** référents en milieu pénitentiaire accompagnent les personnes présentant des conduites addictives pendant leur incarcération (consultations, prescription des traitements de substitution aux opiacés, etc.) et peuvent également préparer à la sortie. Le CSAPA qui dépend du pôle MOPHA se situe à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas.



5.2.1.3. ECLAH

L'unité **ECLAH** (Equipe de Coordination Lyonnaise des troubles de l'Attention et de l'Hyperactivité) est une équipe de coordination, de formation et de recours auprès des personnes et des structures concernées par le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Les missions externes se distribuent entre une activité de sensibilisation de la population, de formation des professionnels et de structuration d'un réseau de soin adapté aux besoins du territoire. Cette unité travaille en lien avec le secteur libéral, les établissements de santé ou médico-sociaux et les associations de patients. Cette équipe reçoit des patients pour des consultations psychologiques et psychiatriques de 3^{ème} ligne ou pour une prise en charge en psychoéducation.

Enfin, ECLAH dirige l'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires pour permettre aux professionnels de santé d'être accompagnés dans les étapes diagnostics ou thérapeutiques en lien avec les patients porteurs de formes complexes

5.2.1.3. DARJELY

Le dispositif **DARJELY** (Dispositif d'Accompagnement en Réseau pour l'accès aux soins psychiatriques et addictologiques des Jeunes migrants en Errance à Lyon), en collaboration avec l'association le MAS, a pour mission la coordination du parcours de soins addictologiques et psychiatriques auprès des jeunes migrants en errance, en lien avec les services d'Action Sociale en lien avec le public ainsi que la PASS Psychiatrique, le SUAL (service Universitaire d'Addictologie de Lyon et le CSAPA SUAL Détention.

5.2.2 La Plateforme Somatique

Elle est composée des services suivants : le service de Rééducation-Réadaptation, le service diététique, CoReSo = dispositif spécifique d'accompagnement vers les soins somatiques), l'équipe médicale de proximité, la pédicurie et des soins infirmiers. Des consultations médicales spécialisées sont proposés : des consultations de gynécologie et des consultations ORL.

L'unité de Kinésithérapie répond à toutes demandes de prises en charge émises par les différents services de soins du CH Le Vinatier.

Dans un souci de continuité de soins, chaque masseur kinésithérapeute en fonction de sa quotité de travail et des besoins exprimés, est référent d'un ou plusieurs centres de responsabilité.

5.2.3 L'Odontologie

Le service d'**Odontologie** est un centre de ressources et contribue à l'amélioration de l'accès aux soins dentaires des patients suivis en extrahospitalier (CoReSo) et en addictologie.

5.2.4 La PASS

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité (présentant souvent un cumul de facteurs de précarité : précarité de logement, précarité financière, isolement social, difficultés d'ordre psycho-social...) qui ont besoin de soins externes et qui ne peuvent y accéder en raison de l'absence de couverture sociale



5.3 La Pharmacie à Usage Interne

La pharmacie à usage intérieur (PUI) s'entend de celle qui se situe à l'intérieur d'un établissement de santé dans lequel sont traités des malades (article L. 5126.1 du Code de la santé publique). Sa mission est double :

- Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins
- Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d'utilisation.

Son rôle est donc essentiel, car elle est au centre même de la prise en charge thérapeutique du patient.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Développer, organiser, animer et encadrer des activités physiques adaptées dans une perspective de prévention, de réadaptation, de réinsertion de patient(e)s présentant l'altération d'une fonction physique ou/et psychique. Ces activités sont réalisées dans le respect des règles professionnelles et institutionnelles et en collaboration avec les différents rééducateurs du service.

Elles se réalisent sur indication médicale et sous la responsabilité du cadre de santé du service.

La médiation sportive étant positionnée comme support dans le projet de soins du patient, l'éducateur en activités physiques adaptées doit s'inscrire dans la réflexion globale et soignante de l'usager.

7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

- Collabore avec les différents professionnels de l'équipe de rééducation-réadaptation
- Evalue les capacités physiques du patient (endurance, souplesse, équilibre, qualité de marche, résistance musculaire) et diagnostique ses potentialités physiques.
- Evalue la sédentarité, les freins et les leviers à la pratique de l'activité physique et/ou sportive
- Co-construit avec le patient et l'équipe médical et paramédical le projet de soin et de vie global du patient.
- Accompagne vers la pratique d'une activité physique en s'appuyant sur les capacités préservées des personnes.
- Conçoit, prépare, met en œuvre et anime des séances d'activités physiques adaptées individuelles ou groupales.
- Met en œuvre/anime des interventions de psychoéducation et ou d'éducation thérapeutique
- Elabore un programme d'activité physique adaptée en adéquation avec les besoins, les capacités et les motivations identifiés par le patient et l'équipe soignante.
- Co-construit le projet de soin individualisé des patients selon leurs pathologies, troubles ou handicaps:
 - pathologies organiques (cardio-respiratoires et métaboliques)
 - troubles sensoriels et moteurs
 - troubles liés au vieillissement ou/et la sédentarité....
 - Handicap physique ou mental
- Participe aux réunions cliniques, synthèses, relèves pluridisciplinaires afin de croiser les regards et d'échanger sur les évolutions et les objectifs des patients
- Assure les transmissions orales et écrites dans le dossier patient informatisé
- Assure la cotation des actes de son activité
- Recherche de partenaires/clubs/structure où les usagers peuvent se tourner une fois les soins terminés.
- Participe à des démarches de recherches sur l'activité physique.
- Encadre et participe à l'évaluation des étudiants



- Participe au dispositif de Protection du Travailleur Isolé (PTI : violence et détresse vitale)
- Participe à des formations institutionnelles
- Veille à l'entretien du matériel mis à disposition
- Déterminer les matériels nécessaires aux activités
- Participe à l'évolution et aux changements institutionnels
- Participe à des groupes de travail polaire et institutionnel sur l'établissement
- S'inscrit dans la démarche qualité sur le Pôle et l'établissement

8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Sens de l'observation et de l'analyse clinique
- Savoir-faire et savoir être dans la relation soignant-soigné
- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir le sens du travail en équipe
- Qualités d'animation et de créativité
- Faire preuve d'autonomie, de disponibilité, de réactivité et d'adaptabilité
- Sens de la synthèse et de l'organisation
- Capacité de réflexion
- Capacités d'analyse et d'élaboration théorique à partir de l'observation des comportements et de l'écoute du patient et de son entourage
- Faire preuve d'autonomie tout en se référant à l'équipe
- Capacité à s'inscrire activement dans les différents projets (patients, unité, Pôle, institution)
- Capacité d'auto-évaluation et de réajustement de sa pratique
- Curiosité intellectuelle
- Avoir un intérêt pour la recherche

8.1. Diplôme requis

Etre titulaire d'une licence STAPS option APA (activités physiques adaptées), maîtrise STAPS option APA

8.2. Expérience professionnelle

Expérience en psychiatrie souhaitée

8.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance des règles d'ergonomie et de manutention des patients
- Connaissance de la législation sur les hospitalisations en psychiatrie
- Connaissance des règles et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière
- Avoir l'usage de l'outil informatique
- Avoir le permis B



CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT

Pôle Emetteur

Pôle MOPHA

Modifications apportées par la nouvelle version

- Modification 1 : CR - UF

Rédaction

A. RICHARD
Cadre soignant assistant du chef de
pôle

Vérification

F. BOISSIE
Cadre supérieur de santé

Validation

P.H. DUCHARME
Directeur des soins
V. BERICHEL
Coordonnateur Général des Soins